

que le ministre traite ces dernières. Je ne voudrais pas en un pareil moment douter des bonnes intentions des banques; mais je dirai au ministre que, parmi ceux d'entre nous qui viennent des régions excentriques du Canada, il n'en est pas un qui, jusqu'à présent, n'ait vu des banques serrer par trop les cordons de leur bourse, non seulement refuser—fort courtoisement, je vous le concède—de faire des avances, mais insister vivement auprès de l'emprunteur ordinaire pour un prompt acquittement de ses obligations. Je sais que dans une large mesure c'est leur propre argent que les banques avancent; il n'en est pas moins vrai, cependant, qu'elles ont dans les mains toutes les épargnes du pays. Que je dépose aujourd'hui cent dollars dans une caisse d'épargne et demain cette somme ira dans quelque une des banques à charte. Ces dernières ont l'entière disposition de tout ce qu'il y a d'argent au Canada; inutile de s'adresser ailleurs pour en avoir.

Je n'ai pas perdu le souvenir de l'état de choses qui existait en 1907, lorsque, dans une certaine mesure, le Gouvernement du jour vint en aide aux banques; j'ai toujours pensé que celles-ci avaient profité de la situation pour augmenter leurs capitaux ou payer les dividendes à leurs actionnaires. Chacun se rend compte de la crise par laquelle passe le Canada, une crise dont jamais nous n'avons connu la pareille et qui jamais, nous l'espérons, ne se renouvellera. Le pays fait en ce moment de grands sacrifices. Le Parlement s'est réuni, et il a de bon cœur voté toutes les sommes que le Gouvernement lui demande. Il a de même consenti à toutes les lois que les circonstances ont rendu nécessaires. Il n'est personne au Canada qui, je crois, ne soit disposé à faire tous les sacrifices voulus pour l'œuvre qui s'impose et à mettre le Gouvernement à même de contribuer à une heureuse issue de la lutte engagée. Dans de telles circonstances, je ne vois pas pourquoi les banques ne seraient pas elles-mêmes prêtes à faire des sacrifices. Je ne vois pas pourquoi le Gouvernement ne déciderait pas d'empêcher les banques, même par une disposition législative, d'exiger au delà d'un certain taux d'intérêt sur leurs prêts. On dira que c'est une proposition un peu vive, et je l'avoue; mais c'est un temps où les mesures violentes sont nécessaires. Nous donnons au Gouvernement des pouvoirs exceptionnels, tous nous faisons des sacrifices, et il n'existe, autant que je peux voir, nulle raison pour les actionnaires des banques de ne pas faire les mêmes sacrifices que les simples particuliers. J'accepte tout ce que

[M. Carvell.]

le ministre nous a dit, et je crois qu'il fait son possible pour contrôler l'action des banques. Je n'ai non plus aucune raison de douter de la sincérité de celles-ci quand elles disent au ministre qu'elles s'efforcent de faire comme il convient. Personnellement, toutefois, j'aimerais que le ministre se fit autoriser même à contraindre les banques de prêter les fonds sans profits exagérés. Les banques ne devraient pas avoir la faculté d'aller au delà d'un profit raisonnable. Si nous leur prêtons de l'argent à 5 p. 100, elles ne devraient sûrement pas avoir le droit de se faire payer plus de 6½ ou 7 p. 100. Quoi que l'on pense de cette proposition, je voudrais que le ministre y eût égard. Je suis sûr que le commerce canadien lui tiendrait compte des dispositions qu'il prendrait pour lui permettre d'obtenir des banques, à aussi bas prix que possible, les fonds dont il a besoin.

M. A. K. MACLEAN: J'ai vu dans les journaux que les producteurs d'argent en barres voudraient faire tenir cet argent pour une valeur contre laquelle, en vertu des dispositions de cet article, des billets du Dominion pourraient être émis. Il peut y avoir quelque chose à dire en faveur de cette prétention; mais je n'ai pris la parole toutefois que pour demander au ministre si une telle question était à l'étude.

L'hon. M. WHITE: Il est vrai que l'on m'a parlé de cette affaire; mais le Gouvernement n'entend pas échanger des billets du Dominion contre de l'argent. Quant aux banques, en ce qui regarde les arrangements faits avec elles, il sera loisible à celles qui font affaires avec les compagnies propriétaires de mines d'argent d'accepter, en garantie des billets de ces dernières, l'argent en barres et de passer ses billets au Gouvernement comme garantie des avances à faire. Avec un certain rabais, il serait difficile d'obtenir rien de mieux que l'argent en barres comme garantie accessive. Il est vrai que dans le moment, à cause de la guerre, la valeur de l'argent a subi une baisse considérable et il est d'un placement assez difficile, mais nous espérons que cet état de choses n'aura pas de durée.

M. A. K. MACLEAN: Quelles dispositions le ministre prend-il relativement aux billets du Dominion à émettre contre des garanties approuvées? Se fait-il autoriser à détruire les billets après le remboursement des prêts?

L'hon. M. WHITE: Quand les billets sont mis en circulation, par des avances aux ban-